L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 JANVIER 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 18 JANVIER.

Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de ventes par le shérif, les départs de steamers et de navires, et diverses autres annonces du commerce.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co. à leurs salles de vente—Marchandises sèches.

Par R. T. Montgomery—La goëlette Marion, au Nouveau Bassin. Et à son encan, rue du Camp—133 balles de coton.

Par le même, à 1½ heures et demie, au No 79 de la rue du Camp—huile de charbon, eau-de-vie, genièvre, &c., &c.

Par F. F. Trinchard, à 10 heures, au No 42 de la rue Gravier—Bœuf salé, vin rouge, whisky, &c.—A onze heures, à l'entrepôt Hope, rue Fulton, pommes.—A midi, sur la Levée, en face de la Place Jackson, limons.

Par J. P. Boisseau, à onze heures, au coin des rues Magasin et Gravier—Jambons Stagg, farine, beurre, whisky, &c.

Les levées.

Les journaux de l'Ouest annoncent qu'il est tombé une grande quantité de neige dans la vallée du Mississippi et il est à présumer que la prolongation de l'hiver rigoureux, dont nous avons eu un aperçu, même en Louisiane, l'intensité exceptionnelle, accumulera une assez grande masse de neige, pour qu'on ait à craindre de fortes crues dans les nombreux affluents du Mississippi au printemps prochain. Il importe donc de se préoccuper à l'avance des conséquences que peuvent avoir les hautes eaux pour nos campagnes comme pour notre ville elle-même, et d'aviser aux mesures de précaution à prendre contre les dangers d'une inondation générale.

D'après les rapports qui nous arrivent de toute part, l'état des levées, dans la haute comme dans la basse Louisiane, n'est rien moins que satisfaisant et il est certain qu'à la première fonte des neiges, la crue du Mississippi occasionnera de nombreuses crevasses dans les levées et par suite l'inondation des campagnes et probablement même [illegible] de la ville. En temps ordinaire, lorsqu'une crevasse avait lieu, ce qui n'était qu'un accident purement local, les habitants du voisinage, en réunissant tous les bras dont ils pouvaient disposer, parvenaient vite à obstruer la brèche et à arrêter l'inondation en construisant une contre levée. La vigilance des ingénieurs de l'Etat et celle des jurés de police rendaient ces accidents très rares, et l'on veillait avec soin à ce que les levées fussent toujours entretenues en bon état et à ce que l'on effectuât à temps les travaux rendus nécessaires par les changements survenus dans le cours des eaux.

Mais il n'a pu en être de même depuis près de deux ans. Un grand nombre d'habitations ont été temporairement abandonnées et les nouveaux occupants, soit par ignorance des dangers auxquels ils étaient exposés soit par négligence, n'ont pas fait les réparations nécessaires ou ont fait des travaux insuffisants ou mal conçus. Quant aux anciens habitants, abandonnés par leurs travailleurs noirs et privés de leurs ressources habituelles, ils se sont trouvés, pour la plupart, dans l'impossibilité de faire travailler aux levées. Aussi, sans avoir les renseignements nécessaires pour indiquer d'une façon précise les points faibles des rives du fleuve, nous pouvons affirmer qu'il y a un danger sérieux de voir les levées du fleuve rompues en un grand nombre d'endroits à la première crue un peu forte qui aura probablement lieu au mars prochain.

Nous ne pouvons que signaler le péril et la nécessité immédiate d'une inspection générale des deux bords du Mississippi. Des hommes spéciaux ayant une expérience acquise en pareille matière, pourront seuls dire quels sont les travaux à entreprendre pour prévenir le mal avant qu'il soit trop tard. Il nous paraît impossible de compter sur l'initiative ou sur les efforts isolés des habitants, car le nombre restreint de bras dont ils peuvent disposer et les faibles ressources qui leur restent ne leur permettront pas d'entreprendre les travaux dispendieux que nous croyons indispensables pour empêcher une grande inondation, qui détruirait toute espérance de récolte pour 1864 et rendrait problématiques celles des années suivantes.

L'état des levées depuis Memphis jusqu'à la rivière Rouge est sans doute tout aussi précaire que celui des levées depuis le confluent de cette rivière jusqu'aux forts, et cette circonstance serait peut-être de nature à nous rassurer sur les effets immédiats d'une crue subite, car si les eaux à partir de Cairo trouvaient de nombreuses issues, la crue en Louisiane ne se ferait pas sentir aussi soudainement; mais c'est là une pure hypothèse sur laquelle il ne faut pas se reposer, il se peut, en effet, que les levées soient réparées à temps dans ces parages, et alors tout le poids de la crue se fera sentir avec une force terrible sur nos levées, qu'il faut s'attendre à voir céder de toute part.

Dans la situation actuelle, il faut que les réparations soient complètes et s'étendent sur toute la ligne, en vertu d'une mesure générale, car les travaux exécutés partiellement seraient rendus inutiles par le retrait des points faibles de distance en distance. Nous croyons aussi n'exprimer qu'une opinion basée sur la justice et l'équité en disant que les dépenses qu'entraîneront les travaux considérables qu'il y a à exécuter devraient, dans les circonstances où se trouve la Louisiane, être supportées par le gouvernement général. En fait, on peut affirmer qu'il y aurait impossibilité matérielle pour la grande majorité des habitants riverains d'y subvenir.

Cette question des levées est d'un intérêt général et nous espérons que nos courtes observations ne manqueront pas d'attirer l'attention des autorités militaires et provoqueront de la part de nos confrères une discussion propre à élucider les points qui s'y rattachent.

Lettre du général McClellan.

(Extrait du *Journal of Commerce.*)

La lettre suivante, adressée par le général McClellan au Président, est un des plus remarquables documents de la guerre. Elle a été écrite dans un moment où la production d'une telle lettre semble fort étonnante. Que le général, dans son quartier de Harrison Landing, sous le poids de épouvantables responsabilités de la bataille des sept jours, entouré des terribles scènes qui terminèrent la campagne où il avait sauvé l'armée de la destruction à laquelle elle avait été abandonnée avec son chef, fut capable d'exposer en quelques mots pleins de force un tableau aussi étendu et aussi complet de toute la situation politique et militaire du pays, cela parait tenir presque du miracle, et place le général McClellan dans une très haute position et comme homme d'état et comme soldat.

Quartier général de l'armée du Potomac,
Camp près de Harrison Landing, Va.,
Lundi, 7 juillet 1862.

M. le président—Vous avez été pleinement prévenu que l'armée rebelle est devant nous, avec l'intention de nous écraser en attaquant nos positions ou en nous réduisant par le blocus de nos communications fluviales. Je ne puis m'empêcher de regarder notre situation comme critique et je désire vivement, en cas d'événements possibles, de soumettre à votre Excellence mes vues générales sur l'état actuel de la rébellion, bien qu'elles ne se renferment pas rigoureusement dans le cadre de mes devoirs officiels. Ces vues s'élèvent à l'état de convictions chez moi et préoccupent fortement mon esprit et mon cœur. Notre cause ne doit jamais être abandonnée,—c'est la cause des institutions libres et du self-government. La Constitution et l'Union doivent être préservées, quels que soient les sacrifices de temps, d'argent et de sang qu'il faille faire. Si la sécession réussit, il y aura évidemment d'autres dissolutions à l'avenir. Que ni les désastres militaires, ni les factions politiques, ni la guerre étrangère n'ébranlent notre détermination d'étendre sur le peuple de chaque Etat une égale opération des lois des Etats-Unis.

Le temps est venu où le gouvernement doit arrêter une politique civile et militaire qui couvre tout le terrain de nos discordes intestines. La responsabilité de déterminer, déclarer et soutenir une telle politique civile et militaire, et de diriger tout le cours des affaires nationales en ce qui concerne la rébellion, doit maintenant être assumée et exercée par vous où notre cause est perdue. La constitution vous donne un pouvoir suffisant même pour les terribles circonstances où nous sommes. Cette rébellion a pris le caractère de la guerre, c'est dans ce caractère qu'il faut la regarder; et la guerre devrait être conduite suivant les principes les plus élevés de la civilisation chrétienne. Ce ne devrait pas être une guerre faite pour la subjugation du peuple d'aucun Etat en aucun cas. Ce ne devrait pas être une guerre sur la population, mais contre les organisations politiques et les forces armées. On ne devrait avoir recours pour le moment ni à la confiscation de biens, à l'exécution politique des personnes, aux organisations territoriales d'Etats, ni à l'abolition violente de l'esclavage. Dans la poursuite de la guerre toutes les propriétés particulières et les personnes non armées devraient être protégées, excepté seulement dans des cas extrêmes de nécessité militaire. Toutes propriétés particulières saisies pour l'usage de l'armée devraient être payées ou représentées par des reçus; le pillage et la dévastation devraient être traitées comme de grands crimes, toutes transgressions non absolument nécessaires devraient être rigidement interdites et les offenses commises par les militaires envers les citoyens sévèrement punies.

On ne devrait tolérer les arrestations arbitraires, que là où d'actives hostilités existent et on ne devrait demander ni recevoir les serments que n'impose pas la Constitution. Le gouvernement militaire devrait se borner au maintien de l'ordre public et à la protection des droits politiques. On ne devrait pas laisser le pouvoir militaire s'immiscer dans les choses qui concernent la servitude, soit en soutenant soit en affaiblissant l'autorité du maître, excepté pour réprimer le désordre comme dans d'autres cas. Les esclaves fugitifs cherchant protection, sous les lois du congrès, devraient la recevoir. Le droit du gouvernement à s'approprier d'une manière permanente les services d'esclaves devrait être bien établi et le droit du propriétaire à l'indemnité être bien reconnu. Ce principe pourrait être étendu pour des raisons de nécessité militaire et de sécurité pour tous les esclaves dans un état particulier, opérant ainsi l'affranchissement dans cet Etat; et pour le Missouri, pour la Virginie de l'Ouest peut-être, et aussi pour le Maryland, l'avantage d'une semblable mesure est seulement une question de temps.

Un système de politique ainsi constitutionnel et conservateur, et propagé par les influences de la chrétienté et de la liberté, recevrait le concours de presque tous les hommes véritablement loyaux, impressionnerait vivement les masses rebelles et toutes les nations étrangères et on pourrait espérer en toute humilité qu'il serait recommandé par la faveur du Tout Puissant. A moins qu'on ne fasse connaître les principes qui nous dirigeront à l'avenir, pourvu que ces principes puissent être approuvés, il faut presque désespérer d'obtenir les forces nécessaires. Une déclaration de vues radicales, spécialement sur l'esclavage, désorganiserait rapidement nos armées actuelles. La politique du gouvernement doit être soutenue par des concentrations de pouvoir militaire. Il ne faudrait pas disperser les forces nationales en les divisant par des expéditions morcelées, par des occupations de postes ou de séparations trop fréquentes; mais il faudrait au contraire les garder réunies et les porter en masses sur les armées confédérées.

Ces armées entièrement défaites, l'édifice qu'elles soutiennent serait bientôt à bas. En exécutant tout système de politique que vous puissiez former, vous aurez besoin d'un commandant en chef de l'armée, d'un homme qui possède votre confiance, comprenne vos intentions qui soit compétent à exécuter vos ordres en dirigeant les forces militaires de la nation vers l'accomplissement de l'objet que vous aurez en vue. Je ne demande pas cette place pour moi-même. Je servirai dans toute position que vous pourrez m'assigner et je le ferai avec autant de fidélité qu'un subordonné en a jamais montré pour son supérieur. Je puis être sur le bord de l'éternité et comme j'espère être pardonné de mon créateur, j'ai écrit cette lettre avec sincérité vis-à-vis de vous et avec amour pour mon pays.

GEORGE B. McCLELLAN.

Le message du gouv. Seymour.

Nous avons reproduit toute la fin du message du gouverneur Seymour à la Législature de New-York, relative à la politique générale, nous trouvons dans un journal du Nord une analyse de la première partie du message, dont nous croyons intéressant de reproduire quelques passages.

Avant de quitter le chapitre commercial, il constate la déplorable influence exercée sur le trafic maritime du pavillon américain, par les déprédations de la marine du Sud. Quinze millions de valeurs capturées et anéanties par l'*Alabama* et consorts ne sont que la moindre partie du mal. La crainte de ces terribles croiseurs a détourné le courant des transports vers les bâtiments étrangers dans une proportion réellement alarmante. Avant la guerre, le pavillon américain figurait pour près des 2/3 dans le mouvement des ports de l'Union; en 1862, il n'y figure plus que pour 3/5, et dans les six premiers mois de 1863, c'est à peine s'il y entre pour un tiers.

Le département des banques n'a subi que peu de variations. Au 30 septembre dernier, le nombre de ces institutions fonctionnant dans l'Etat était de 309, représentant un capital de 109 millions. 51 étaient en liquidation volontaire ou forcée. Le montant de leurs billets en circulation était d'un peu plus de 42 millions, garantie par des dépôts équivalents entre les mains du contrôleur. A côté de ces anciens établissements, il s'est organisé, d'après le nouveau système, 17 banques nationales au capital collectif de $2,110,000. Après avoir donné ces chiffres, le gouverneur ajoute:

"Notre système de banques, qui a subi l'épreuve des temps et s'est développé avec la prospérité de New York, est menacé par un plan financier non encore expérimenté du gouvernement général. On veut substituer aux institutions d'Etat une organisation nouvelle ayant toute la puissance d'une Banque Nationale, et dont l'émission subira l'instabilité et l'escompte inévitables d'un papier émanant d'établissements situés sur des points éloignés ou inaccessibles, et n'ayant pas de centre de rachat commun. Je conseille d'aviser légalement à la protection de notre système d'Etat. Il ne faut pas que, dans le cas où le plan national viendrait à faillir, ce grand Etat se trouve sans circulation ou sans organisation pour continuer les affaires de la communauté.

La question du tirage au sort sert à M. Seymour d'introduction à la partie politique de son message. Il la traite à la fois au point de vue général et au point de vue particulier de l'Etat qu'il gouverne. Sur ce dernier chapitre, il s'élève vivement contre la façon inégale dont le gouvernement a réparti le poids du service militaire.

Cette injustice constatée, M. Seymour démontre à quel point la conscription a manqué son but. Sur 77,862 conscrits, 2,657 seulement sont allés rejoindre l'armée, 6,619 autres ont fourni des remplaçants; 14,073 ont payé l'indemnité de $300, enfin 53,119 se sont fait exempter. Le gouvernement n'a donc gagné à cette opération que 9,000 soldats environ, au lieu de 68,000 qu'il demandait.

En regard de ce résultat, le gouverneur place le tableau de l'effectif fourni pendant l'année dernière par le recrutement volontaire: il s'élève à 56,156 hommes. Ce rapprochement condamne sans appel l'efficacité du tirage au sort. C'est par l'attrait de primes rémunératrices, par l'élévation de la paie et par l'intervention des gouvernements locaux, et non par la force, que l'armée fédérale doit recruter son contingent.—Si la conscription forcée a pu réussir au Sud c'est que là tous les intérêts matériels sont ruinés, absorbés dans la guerre. Au Nord, en présence de la prospérité générale, chacun a le droit d'en avoir sa part et de chercher à l'obtenir par les moyens à son choix. Tel qui, en rôlera spontanément à son jour et à son heure, séduit par l'attrait d'une prime qui le dédommage, refusera obstinément de se laisser enlever à l'improviste pour un service forcé.

Ce ne sont là encore que les inconvénients de la conscription; elle a en outre ses dangers. Le plus grand est d'établir une distinction entre le soldat malgré lui et le citoyen libre de ses actions. Une armée recrutée par la voie du tirage au sort arrive à former un corps à part au milieu de la nation; les hommes qui la composent ne sont plus que des instruments sans libre arbitre, dont un ambitieux peut abuser un jour ou l'autre à son profit.

Enfin, ces réquisitions soudaines qui arrachent tout d'un coup une masse d'individus à la vie sociale sont de nature à compromettre gravement la marche régulière de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Par toutes ces raisons, M. Seymour repousse comme impuissante, abusive et dangereuse la conscription dans toutes ses formes. Le recrutement volontaire en permanence, organisé par les soins de l'autorité locale et encouragé par des primes suffisantes, lui paraît l'unique moyen sûr et légitime de maintenir le contingent de l'armée au niveau que demandent les circonstances.

Comme corollaire de ce système, il demande que la milice soit mise sur un pied d'efficacité réelle. Elle forme le complément et l'auxiliaire naturel de l'armée, et ce qui s'est passé lors de l'invasion de Pennsylvanie prouve quels services elle peut rendre. Mais cette même circonstance a montré à quel point elle est insuffisante dans son organisation actuelle, puisque, en secourant l'Etat qui implorait son aide, New York a dû se dégarnir complètement et rester à la merci des événements.

M. Seymour révèle, à cette occasion, à quel point la ville et la baie se trouvaient dépourvues de tout moyen de défense au mois de juillet dernier. Il cite une lettre du général Wool, qui lui annonçait n'avoir au fort et pour tout que 550 hommes à sa disposition.

Sans entrer dans le détail complet de toute force protectrice, l'énumération qui est comprise dès les premiers moments, M. Seymour se félicite toutefois de ce qu'elle a [illegible] l'être par la police locale et la population elle-même, presque sans secours militaire. Il voit dans ce fait un motif de sécurité pour l'avenir, puisque les New Yorkais ont montré qu'ils pouvaient se protéger eux-mêmes.

GLAÇONS DANS LE FLEUVE A NATCHEZ.—Nous lisons dans le *Natchez Courier* du 15 courant:

Une des meilleures preuves du froid intense qu'on a éprouvé dans l'Ouest, et l'immense quantité de glaçons flottants qui passent à présent dans le Mississippi devant Natchez. Depuis plusieurs jours, on a pu voir de la glace presque à chaque moment dans le fleuve. Beaucoup de ces glaçons avaient l'air assez gros et assez solides pour pouvoir atteindre l'atmosphère tropicale du golfe du Mexique.

Le fleuve en face la ville continue à monter lentement, et nous avons la perspective de voir les eaux hautes cette saison.

UNE ERREUR TYPOGRAPHIQUE.—On lit dans le *Messager Franco Américain*:

Mgr. Hughes, l'archevêque de New-York, qui souffrait depuis près d'un an d'une maladie de *foi*, a été obligé de s'aliter, il y a déjà trois ou quatre semaines, et son état a tellement empiré ces derniers jours, qu'il ne reste plus aucun espoir de le sauver.

L'omission d'un e au mot foi a fait commettre à ce journal un affreux jeu de mots.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE—Juge Atocha—Mary Reilly dans le panier de laquelle on avait découvert trois bouteilles de whisky, telle se trouvait dans le moment dans une caserne, a répondu que c'était une autre femme qui y avait glissé le compromettant liquide. Elle avait passé deux jours au cachot. Le magistrat a ajouté foi à ses paroles et l'a fait relâcher après lui avoir conseillé de se tenir éloignée des soldats.

A. V. Campbell, soldat du 11me régiment du Missouri, a reçu l'ordre de s'acquitter envers un marchand dans la boutique duquel il s'était enivré.

A. Lee, soldat du 11me régiment du Indiana, s'étant affublé de l'uniforme d'un lieutenant et ayant porté des "brass knuckles, a été condamné à l'ordre deux mois de paie.

P. J. Isaacs et John Sanirick déclarés coupables d'avoir interrompu la représentation dans un théatre, ont été informés qu'ils perdraient la paie d'un mois.

Wm Darmot, ivrogne incorrigible, a été envoyé en prison pour six mois.

Frank Melly est venu répondre à l'accusation d'avoir désobéi à son lieutenant et lancé un carabine sur un caporal et un policeman qui voulaient l'arrêter. Comme il s'était bien conduit jusque là, il n'a été envoyé à Tortugas que pour cinq ans.

Le magistrat a prononcé l'acquittement de John Dennis, alias Carter, accusé de désertion.

Chas Francis, jeune homme qui s'est reconnu coupable d'avoir pillé, près de Franklin, en Louisiane, et menacé une femme d'un pistolet, a été envoyé à Tortugas pour deux ans.

F. P. Hendricks a été condamné à vingt ans de détention à Tortugas et devra en outre passer devant une cour martiale pour répondre à des accusations portées contre lui en outre de celle qui lui a valu ce terrible châtiment. Le jour de Noël il prit un repas avec l'officier Potd, qui est attaché au marché Poydras, le appartenait alors au 9me régiment du Connecticut. Ayant cru devoir déserter, il se fit passer pour un citoyen arrivé de la Confédération, mais il fut reconnu par le major Potter.

Mary Coulter qui, après avoir été battue par un soldat et avoir appelé un policeman à son secours, s'était mise à injurier les Fédéraux, à souhaiter qu'ils fussent pendus aux réverbères et s'était félicitée de ce que son mari fût dans l'armée confédérée, combattant pour les droits du Sud, en a été quitte pour une amende de dix piastres.

E. Charles homme de couleur, arrêté dans une salle de bal de la rue St Louis, où il avait voulu se servir d'un revolver caché sur lui, a été laissé libre d'opter entre une amende de $30 ou un mois de prison.

H. Chambers, pour avoir brisé une glace et une lampe chez Mme Schueller, a été condamné à trente jours de prison.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—F. Habnewinkle, accusé d'avoir détourné vingt bons de la ville, de mille piastres chacun, au préjudice de la maison Warneken & Kirchoff dont il était le commis de confiance et dont il avait la procuration, a été jugé hier, et acquitté, mais l'avocat général a demandé qu'il ne fût pas relâché avant qu'il ait répondu à d'autres accusations.

L'accusé avait remboursé une grande partie de la somme en donnant tout ce qu'il possédait.

Marchandises de printemps.—Nous appelons l'attention du public sur une annonce de E. Giquel, rue du Canal, No 136, qui vient de recevoir par les steamers transatlantiques, via New York, un assortiment fort riche d'articles de printemps et d'été tels que jaconas, percales, mozambiques, barèges, dentelles, batistes, toiles d'Irlande et de Paris, linge, valenciennes, tulles, soieries, gants, mousselines, rubans unis et nouveautés en tout genre, éventails et parfumeries, bas de coton et en fil d'écosse, cotons, flanelles, madras et beaucoup d'articles de New York. Nous n'avons pas la prétention de donner ici plus qu'un aperçu de cet assortiment vraiment extraordinaire par sa variété et sa richesse, et nous engageons les personnes qui ont l'intention de faire des emplettes pour le printemps ou l'été de lire plus loin l'annonce de la maison Giquel, annonce où il est dit expressément que toutes ces marchandises de provenance européenne et américaine seront vendues à très bas prix.

Restaurant de l'Hotel St. Charles.—Les amateurs de la bonne chère apprendront avec plaisir que la grande salle au rez de chaussée de l'Hôtel St Charles, occupée naguère par une buvette, vient d'être convertie en un magnifique restaurant où l'on trouvera tout ce que les marchés de la ville peuvent offrir en tout temps de plus nouveau et de plus rare. On y servira à toute heure le plat favori du Sud, c'est à dire des huîtres grasses et laiteuses cuites à la vapeur. M. D. M. Hildreth & Co, qui exploitent cet établissement nouveau, annoncent qu'ils prendront des pensionnaires.

Bernard Turpin.—M. Bernard Turpin, 93, Vieille Levée, vendra à l'amiable des marchandises diverses, dont on trouvera l'énumération dans une annonce insérée à la 2de page.

Change.—La maison C. Cavaroc & Cie, No 116 rue Royale, vend du change à vue ou à terme, et à la convenance des acheteurs, sur toutes les places de commerce de France. Voir aux annonces.

Grocerie et vente par commission.—M. C. A. Conway vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Commune et Tchoupitoulas, un vaste établissement pour les affaires de grocerie et de ventes par commission. Des consignations y sont reçues par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest. Voyez l'annonce.

Bayou Lafourche.—Le bateau à vapeur, paquebot, FAWN, part pour le bayou Lafourche, tous les mardis et samedis, à 5 heures du soir.

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNETABLE.

HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

(Suite.)

En même temps, le roi plongea par trois fois son épée à travers les branchages qui obstruaient la vaste foyer de la cheminée.

La lame atteignit-elle un être humain, ou frappa-t-elle dans le vide, la question resta indécise. Aucune plainte, aucun cri ne répondit à la singulière attaque du roi; mais quand il voulut s'approcher de nouveau et se pencher pour écarter les branches, tout le buisson fleuri s'agita violemment et la bougie du flambeau qu'il tenait à la main s'éteignit.

Oppressée et muette de saisissement, Clotilde se sentit défaillir. Quant à François Ier, exaspéré et plus troublé et bravé dans sa galante équipée, il gagna la porte au milieu de l'obscurité, et, d'une voix impérative, il appela à l'aide; mais, avant que les valets eussent eu le temps d'accourir, la jeune fille avait disparu.

Moucheron et Chevrette, ces deux protecteurs invisibles qui veillaient sur elle, s'étaient élancés de la cheminée où ils étaient blottis derrière les feuillages, ils étaient tout sanglants des blessures que leur avaient faites l'épée du roi, mais l'énergie de la volonté avait supprimé la douleur chez ces dociles créatures. Ils saisirent la jeune fille par la main, puis, poussant le ressort d'un panneau mobile dont ils avaient découvert le secret, ils l'entraînèrent rapidement.

Quand le roi rentra dans la chambre suivi de ses gens qui portaient des torches, elle était vide. Sur le tapis s'accrochait une branche d'oranger brisée à la voile de la huguenote éhérqué de taches de sang.

—Messieurs, dit François, qu'on fouille tout ce corps de logis et qu'on prépare des cordes. Notre prévôt aura sans doute de la besogne cette nuit.

XI

MADAME DIANE.

Conformément aux ordres donnés par la comtesse, les serviteurs de M. de Montcheron avaient transporté Didier dans sa chambre.

Pendant que les uns le dépouillaient de son costume de chasse et l'enveloppaient dans une ample robe de velours noir, les autres entouraient à la hâte de moelleux coussins, lui improvisaient un lit de repos et commode.

Sur une petite table de cuivre à jour, selon la mode d'Orient, ils avaient étendu des fioles, et de flacons, puis un grande lampe dont les deux becs de flamme inondaient la chambre de lumière et faisaient étinceler l'or des cuirs de Cordoue qui tapissaient les murailles et l'acier poli des armures disposées en trophées.

Debout devant cette table, le majordome paraît au feu de la lampe, avec une sage lenteur, un cordial qui devait faire cesser de l'évanouissement du blessé et lui procurer un sommeil réparateur. Les serviteurs attendaient avec confiance que l'effet annoncé se produisît, car le digne homme passait dans la province pour savant dans l'art de guérir.

En effet, à peine Didier avait-il senti glisser à travers ses dents serrées quelques gouttes du précieux breuvage, qu'il poussa un léger soupir, souleva ses paupières alourdies et promena autour de lui des regards étonnés; puis, refermant bientôt les yeux, il parut céder invinciblement au sommeil.

Tandis que les valets, ébahis, accueillaient avec un murmure approbateur le résultat de cette cure merveilleuse, une petite porte s'ouvrit doucement, et une jeune femme, vêtue de blanc, apparut sur le seuil.

C'était Mme Diane.

Elle avait suivi, pour venir chez Didier, un long couloir pratiqué dans l'épaisseur des murs, et qui conduisait à l'appartement du jeune homme.

Arrivée là, elle s'était arrêtée, pleine d'incertitude et de doute, tourmentant de ses doigts effilés les épais bandeaux de ses cheveux, elle semblait lutter contre une pensée qui la poussait fatalement contre une vision magique, ses yeux brillaient d'un feu étrange et presque sinistre, son visage était pâle comme et tout son sang se fut porté au cœur, et tous ses membres tremblaient. Il était sans doute envie de se retirer, mais en vain avait-elle les regards des assistants se fixer sur elle avec surprise, elle est honteuse de ce moment d'hésitation et de faiblesse, et rappelé et fit doit l'audace de ses volonté, elle s'approcha rapidement du lit où reposait Didier, et, se penchant, d'un geste impérieux, elle ordonna aux valets de s'éloigner.

Ceux-ci obéirent; le bel oiseau, et le major dome, qui fermait la marche, tira la porte après lui.

La comtesse, debout devant Didier, le contemplait longtemps en silence.

—Que ne puis-je lire dans ce [illegible] murmurait-elle, ses pensées [illegible]! Il me semble qu'un [illegible] [illegible] cœur! Pourquoi ne puis-je bannir de mon esprit cette image qui trouble ma vie? Pourquoi suis-je sortie du devoir!.... Pourquoi n'ai-je plus d'espérance que dans un amour qui me vaudrait le mépris du dernier des hommes?

Mais pendant qu'elle s'adressait ces reproches amers, la malheureuse femme se laissait glisser sur les genoux, et se penchait vers le blessé, elle cherchait à lire sur ses traits ce qui se passait dans son âme. Au même instant, elle ressentit comme un mouvement de bonheur et de honte, et toute droite, comme si des témoins indiscrets eussent apparu tout à coup.

Cependant Didier s'était senti frissonner, il lui sembla voir, à travers le délire de la fièvre qui obscurcissait sa pensée, la chaste image de Clotilde.

Mais bientôt une voix tremblante, qui murmurait son nom, fit évanouir le rêve qu'il caressait.

Il ouvrit les yeux et les leva lentement.

La comtesse Diane de Montcheron était devant lui.

—Vous ici, madame! s'écria-t-il heureux et troublé à la fois.

—Oui, moi, dit-elle s'avançant d'un pas timide vers le lit du blessé; moi, que votre malheur inquiète.

—Merci d'avoir songé à moi, madame, quand vous êtes l'hôtesse du roi de France.

—Puis-je vous abandonner aux soins des valets?

Et elle tendit une main brûlante à Didier, qui y posa respectueusement ses lèvres.

—Que vous êtes bonne!

—Toutes les femmes sont bonnes quand elles aiment, dit-elle en souriant.

—Et vous m'aimez, n'est ce pas?

Mme Diane fixa sur le blessé ses beaux yeux avec une expression de surprise.

—Oui, répondit-elle d'une voix pénétrante, comme si son cœur s'épanouissait au premier mot d'une soudaine révélation. Ne le saviez vous pas?

Didier se sentit profondément ému:

—Vous m'aimez comme les anges aiment sur la terre, comme la sœur aime son frère, vous m'aimez de cette affection douce et sainte que les âmes nobles vouent aux déshérités. Il est généreux à vous, jeune, belle et riche, de descendre de votre piédestal et de venir vous asseoir au chevet de votre pauvre neveu.

Un voile de pâleur s'étendit sur le front de la comtesse.

—C'est donc là le seul amour dont vous me croyez capable?

—Vous n'avez jamais habité que le ciel madame, et vous ne connaissez pas les passions ardentes et égoïstes de la terre.

—Qui sait? murmura Diane d'une voix brève. Je suis jeune et belle, avez-vous dit, je suis bonne et dévouée. Et pourtant je ne suis pas aimée.

Didier la regarda avec étonnement.

—Pas aimée! Mais si l'affection d'un simple gentilhomme comme moi pouvait être comptée dans votre vie, je vous dirais, madame, que vous me calomniez.

Un froid sourire erra sur les lèvres de la comtesse. Didier reprit vivement.

—M. de Montcheron, mon honoré oncle, ne vous aime-t-il donc pas?

—Mon mari! fit Diane avec un geste de dédain qui surprit le jeune homme. Il s'occupe beaucoup plus de se ménager les bonnes grâces du roi et de lutter contre les autres favoris que de plaire à sa femme. Que mon cœur saigne, que les heures me pèsent dans la solitude, peu lui importe. Je suis pour lui comme un joyau enfermé dans un écrin et qu'il garde avec un soin avare.

—Mon oncle vous aime, madame; il souffre quand il est forcé de s'éloigner de vous. Il vous sait si belle qu'il craint toujours qu'on ne lui dérobe son trésor. Il voudrait vous cacher dans l'ombre, car au soleil de la cour, vous éclipseriez toutes les autres femmes.

—C'est à dire que le comte Aurélien est jaloux de moi; mais est-ce là ce que vous appelez aimer? demanda Diane d'un ton langoissant.

A continuer.

Décédée, hier à 4 heures 1/2 de l'après-midi, à l'âge de 52 ans, JULIETTE LAPENE. Le convoi partira cette après midi à 4 heures, de la rue Ste Anne No 257, entre Robertson et Claiborne. Ses amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles, sans autre invitation.

ATTENTION.

M. R. Scott, encanteur, vend du cognac, du whisky, du vin, &c., ce matin à dix heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 54.

M. J. P. Boisseau vend, ce matin, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier, des jambons Stagg, passés au sucre, de la farine, du beurre, du whisky, &c.

M. F. F. Trinchard vend, aujourd'hui, 19 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier No 42, whisky, bœuf mess, huile d'olives, eau-de-vie, etc.; à onze heures à l'entrepôt Hope, rue Fulton, pommes; à midi, sur la Levée, en face de la Place Jackson, limons.—Voir aux annonces.

M. R. H. McLean, vend de l'eau de vie, du whisky, des jambons, du café moulu, des vins rouges Léoville et St Julien, des jambons, des pommes de terre, &c, ce matin à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Commune.

M. R. T. Montgomery, encanteur, vend aujourd'hui 19 du courant: A 10 heures et demie, au No 99 de la rue du Camp, farine, &c—A 1 heure, au même endroit, 133 balles coton—A 4 heures, à la tête du nouveau Bassin, la goëlette Marion.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi 18 janvier à 3 heures P. M.

COTON—Les offres étant peu nombreuses l'attention des acheteurs s'est portée principalement sur les ventes à l'encan. Les seules transactions particulières annoncées comprennent 12 balles de Liverpool middling à 74 cts et 18 de strictement low middling à 71½. Les ventes à l'encan comprennent 116 balles dont 1 balle ramassée à 21½, [illegible] [illegible] 2 [illegible] à 34, 7 [illegible] à 51, 12 [illegible] [illegible] long good ordinary à 61½, [illegible] strict low middling à 70, 4 [illegible] [illegible] low middling à 71½, [illegible] good middling à 74½ [illegible] strict good ordinary au même prix, [illegible] [illegible] à 71, [illegible] [illegible] à 74½, et [illegible] strict middling à 75½. Nous n'avons pas de changements notables à rapporter, mais le marché, si on peut le dire, a plutôt penché en faveur des acheteurs. A la vente précitée 71 balles de rambeille avaient été adjugées à 75 [illegible] mais il s'est entendu qu'il a eu adjudication.

SUCRE ET MELASSE—Le stock ou vente en premières mains est faible et le marché est calme. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

FARINE—Un lot de 600 barils extra a été vendu, dans un but de spéculation, à des conditions privées.

BACON—Les épaules et les pièces de côté sont rares et se demandent. Un lot de 30 barriques d'épaules a changé de mains à raison de [illegible] cts la livre.

ŒUFS—Ils se vendent, au débarcadère, à raison de 42 [illegible] la douzaine.

VOLAILLE—Au débarcadère les poules se vendent $9 et les dindes $17 à la douzaine.

COMESTIBLES—Les pommes de terre se vendent $4.50 et celles du Nord [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

PERCHES POUR CERCLES—Les perches pour cercles se vendent [illegible] au débarcadère, à raison de $5 le mille.

FRETS—Les cotons pour New York [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

—Ventes à l'encan aujourd'hui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 18 janvier.

Nous avons encore à annoncer le calme général sur le marché monétaire. Il n'a été fait aucune qualité à offrir de [illegible] [illegible] au [illegible] et la demande a été faible au dehors—L'or et l'argent ont tendu à la baisse—Il a régné [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] le changement qui n'y était manifesté.

La "Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans" s'est ouverte, ce matin, au N. 37 de la rue du Camp. Les comptes ont été fort occupés à ouvrir ce comptes et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] gouvernement. On sait que l'institution ne reçoit, et ne donne que le billet du Trésor les Etats-Unis. Dans quelques semaines, des que de banques qui l'ont précédée seront [illegible] de la "Première Banque Nationale" recevra les siens. Il n'y a pas eu d'émission de directeurs de banques nationales. La Banque de l'Union a [illegible] [illegible].

MM. Alfred Penn, B. Bacon, E. Pairnose, N. Williamson, E. F. Lamillebourne, R. H. Thorn, A. Baldwin, Samuel M. Connell et F. O. Barrière. Le de la Banque des Marchands et du MM. W. O. B. Dawson, W. H. Vredenburgh, John Hall, C. Martinez, A. Harris, N. Richards, J. N. Neves, W. R. Dudley et J. W. Stone.

Le change pour le Nord s'est raffermi. Les traites à vue, dites de première classe, se sont vendues à ½ à 1 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Les courtiers ont été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour le change à vue et ¾ à ½ d'escompte pour les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour une somme assez considérable à 124½ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Le marché extérieur est à 3 et à 3½.

Notre dernière revue annonçait que l'or et l'argent avaient trouvé peu d'acheteurs [illegible] Les courtiers ont donné en de [illegible] des petites sommes apportées à leurs bureaux et ont vendu à 50.

L'argent a rapporté de 45 à 46 pour cent de prime, les courtiers ont payé 45 à 46 pour les petites sommes et ont vendu à 49. Les piastres américaines ont été plus recherchées, mais nous n'y avons remarqué aucune transaction importante. Les courtiers en donnent de 50 au pair.

Les courtiers ont offert 2 1/2 de prime des billets de la Banque des Citoyens, au dehors, les acheteurs paient 3½. Les premiers ont payé les billets de la Banque du Canal de 2 à 3 et les second ont été à fonds de payer de [illegible]. Les billets de la Banque de la Louisiane ont été à 51½ à 53 cents à la piastre, ceux du Crescent ont été en bonne demande et ont rapporté de 66 à 68 et même 70, ceux de la Banque des Marchands on trouvé peu d'acheteurs à 35 à 37 cents. Les [illegible] du trésor sont sur le même pied que la monnaie courante mais ils ont une prime lorsqu'on en a besoin pour les achats de change ou de coton.

Une vente de 25 actions de la Banque des Citoyens a eu lieu à 52.50. Les actions de la Compagnie du Gaz sont à 127 et celles de la Compagnie des Chemins de fer de la ville à 2½ à 121. Nous avons entendu mentionner de petites ventes de scripts d'assurance à 82½ à 90 cents, suivant la date et la compagnie. Les bons de la ville consolidés sont à 82 à 84 et les bons de la ville endossés par la Compagnie des Chemins de fer de la ville se sont vendus à 85¼.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 18 janvier 1864.

Il n'y a pas eu d'arrivages aujourd'hui. Vendu, 60 bœufs, et 72 veaux. A vendre, 57 bœufs, 9 cochons, 574 moutons et 419 veaux.

Bœuf de l'Ouest 1re qualité, par		37 cts la liv.
" 2e	"	[illegible]
" 3e	"	[illegible]
Texas, 1re qualité, par	tête	$15 à 60
" 2e qualité, par	tête	$[illegible]
Veaux, 1re qualité, par	tête	$[illegible] à 20
" 2e qualité, par	tête	$10 à 15
Cochons, par gr 12 à 1[illegible] cents la livre.		
Moutons, suivant la qualité, par tête,		$ 8 à 10
Vaches à lait, par tête,		$60 à $[illegible]

LISTE MARITIME.

Pour la liste des arrivages, et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

Marchand de groceries en gros
ET
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
C A CONWAY,

Vient d'ouvrir un grand établissement au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, pour le commerce de groceries en général et les affaires de commission. Il reçoit des consignations par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest. 19janv—

RESTAURANT
DE
L'HOTEL SAINT-CHARLES.

La grande salle au rez de chaussée de l'Hôtel St. Charles, occupée autrefois par une buvette (bar), sera ouverte aujourd'hui comme RESTAURANT. On y trouvera tout ce que produit le marché de la Nlle. Orléans.

Les HUITRES cuites à la vapeur seront servies à toute heure.

On prendra des pensionnaires à la semaine.

19janv—7 D. M. HILDRETH & CO.

EN DEBARQUEMENT.

QUINZE balles de 15 mille bouchons polis,
15 barils raisins de Corinthe,
10 caisses raisins de Malaga,
15 barils sucre concassé,
200 barils farine extra St. Louis,
20 meules fromage de Gruyère,
4 estagnons essence de bergamotte et limon.
A vendre par ANT. LANATA,
19janv—1f 9 & 11, rue Jefferson.

AVIS.

Le steamer EVENING STAR, commandant William Robert Bell, arrivé de New-York, est en déchargement à son wharf, en face de la Place Jackson. Les consignataires sont priés de venir payer leurs comptes de frêt à nos bureaux et recevoir leurs marchandises sur la Levée attendu que ni les consignataires ni le steamer ne seront responsables de pertes ou d'avaries après que les marchandises seront débarquées. ELLIOT & McKEEVER, agents,
19janv—7f Rue Natchez, No 33

AU PUBLIC.

Le temps pour lequel j'avais loué le MATTIE STEPHENS au Dr Noyes étant expiré, je continuerai à faire avec ce bateau les voyages de la côte jusqu'à Bayou Sara, et je sollicite respectueusement l'appui auquel mon steamer a droit comme paquebot permanent.
19janv—7f A. T. GODDIN.

ENGELURES.

REMEDE CERTAIN

Contre les engelures et toutes autres gerçures produites par le froid.

A vendre par GAUDOZ Jne, Pharmacien
19janv—1m encoignure Orléans et Bourbon

Printemps! Printemps!

E. GIQUEL,

136.........Rue du Canal.........136

REÇOIT en ce moment d'Europe par les steamers ETNA, OLYMPUS, PERSIA via New York, un superbe assortiment D'ARTICLES POUR LE PRINTEMPS ET L'ETE, qu'il offre en vente à très BAS PRIX viz—

JACONAS ET MOUSSELINES IMPRIMÉES (nouveauté),
PERCALES ET BRILLANTÉS, do do
MOZAMBIQUES brodés et brochés,
MOZAMBIQUES unies rayés et carreaux,
CHALES GRENADINES couleurs,
POINTES LAMA à et imitation,
POINTES DENTELLES véritables,
BATISTE ET TOILES imprimées,
TOILE D'IRLANDE ET DE PARIS,
GINGA ET LISTADOS fins,
OUATE à [illegible] de perdrix et de Rosalie,
COLS VALENCIENNES ET GUIPURES,
TULLE, 8/4 pour [illegible],
POINTES FILETS [illegible] brodés,
VOILETTES DENTELLES véritable et imitation,
TOILE A DRAPS toutes largeurs,
TOILES A TAIE D'OREILLERS,
OUATE DAMASSÉ 8/4, 9/4 et 10/4,
MOUCHOIRS BATISTE, grand assortiment,
MOUSSELINES SUISSES unies et à pleins,
BOBINET ET MOUSSELINE à moustiquaires,
MITAINES FILETS brodés,
OMBRELLES PARAPLUIES ET EN CAS,
GANTS ET GANTELETS de fil d'Ecosse,
RUBANS de toutes nouveautés,
EVENTAILS ET PARFUMERIES,
BAS coton et fil d'Ecosse,
BANDES ET FESTON brodés,
VALENCIENNES ET DENTELLES,
CHEMISES FLANELLE GAZE pour femmes, enfants et hommes,
PETIT FIL ET COTONNADES françaises,
BRODERIES d'écrus, à toiles, batiste, &c, &c, &c,
FLANELLE GAZE,
NANSOUK, PERCALE, MULL ET JACONAS unis et carreaux,
FIL GALONS, AIGUILLES, BOUTONS nacre, &c, MADRAS.

De New York.

Indiennes Coton blanc et écru. Coton à draps Osnaburgs, Bouteilles, Cotons à [illegible], Flanelles, Couvertures, 130 pièces Nattes blanche et rouge, &c. &c.

E. GIQUEL.
[illegible]—1f Le Camp.

Marchandises sèches,
Marchandises sèches.

Sacrifice immense de marchandises sèches.

T. DANZIGER,

Au coin des rues Royale et St Philippe.

Annonce respectueusement aux dames et aux acheteurs en général qu'à partir de LUNDI 18 du courant il vendra son grand stock de marchandises sèches à un immense sacrifice, afin de faire place à son assortiment de printemps entre des principales fabriques et à [illegible]. Les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ceux qui [illegible] sans retard et appelle spécialement leur attention sur les articles suivants.

MERINOS ANGLAIS valant 50 cts la yarde, réduits à [illegible]
MERINOS FRANÇAIS, valant $1.50 réduits à $1.
REPS DE LONDRES avec [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à [illegible]
REPS LONDRES Calota, article nouveau, à [illegible]
CHALLYS A FLEURS—[illegible]

Et d'autres marchandises dont l'énumération serait trop longue.

Le vieux stock et ce qu'on [illegible] seront placés sur un comptoir séparé et vendus sans égard au prix, car [illegible] décidé à tout liquider.

Dans les marchandises de fond, j'offre—
COTON BLANC à [illegible] la yarde, auparavant 45 cts.
COTON ECRU à [illegible] la yarde, auparavant [illegible] cts.
Et reste que quelques [illegible] 25 cts.
INDIENNES AMERICAINES COULEURS FONCÉES à [illegible]
JOLIES INDIENNES FRANÇAISES, à [illegible] cts
do do FRANÇAISES POUR DEUIL, à 35 cts.

—Egalement—

CRINOLINES à 75 cts,
CHEMISES DE DESSOUS pour hommes
CALEÇONS POUR HOMMES,
CHEMISES DE DESSUS pour hommes
FLANELLES,
COTONNADES,
CASIMIR,
COUVERTURES,
KERSEYS, &c.

A très bas prix.

—En Etoffes de deuil—

SATIN DE REINE,
SATIN DE LAINE,
SATIN DE CHINE,
MOUSSELINE DE LAINE,
simple et double largeur
REPS,
BOMBAZETTES et
BAREGES.

GANTS DE CHEVREAU EN COULEURS, POUR DAMES valant $1.25, réduits à $1.
GANTS PEAU DE CHEVREAU BLANCS, POUR DAMES, valant $1.25, réduits à 75 cts.
GANTS PEAU DE CHEVREAU, POUR MESSIEURS, à $1.25.

—Et—

25 douzaines VERITABLES BAS ANGLAIS, pour DAMES, à $6, valant $8.
25 douzaines VERITABLES BAS ANGLAIS POUR DAMES à $7, valant $9
25 douzaines VERITABLES BAS ANGLAIS POUR DAMES, à $8, valant $12
25 douzaines VERITABLES BAS ANGLAIS POUR DAMES, à $9, valant $15, &c.

Il sera fait une escompte libérale aux acheteurs en gros.

THEODORE DANZIGER,
18janv—1f coin des rues Royale et St Philippe

Articles deuil et Mi-Deuil.

E. GIQUEL,

136.........RUE CANAL.........136

Reçoit en ce moment un grand assortiment

D'articles deuil et demi-deuil.

Qu'il vendra à TRES BON MARCHE,
—Savoir—

Grenadines,
Bareges,
Poil de Chèvre,
Alépine,
Alpaca,
Jaconas et Mousselines,
Decindes,
Barège Laine
Mousseline de laine,
Percales,
Mélanges Bid,
Mérinos,
Gants peau et soie,
Barège Indien,
Drap d'Eté,
Mousselaile,
Rubans,
Parasols et en Cas,
Dentelles et Entre-deux,
Cols et bandes Crêpes,
Barpour,
Voiles et Voilettes gaze,
Chales,
Mouchoirs Batiste,
Filets Bid,
Indiennes françaises et américaines,
&c. &c. &c.

17jan—8f E. GIQUEL,
136, rue Canal.

DIVERS. DIVERS.

En débarquement du bateau à vapeur ATLANTIC et en magasin—

1000 barils FARINE, Pacific Mills,
300 " BŒUF mess nouveau,
[illegible] " OIGNONS,
[illegible] " POMMES DE TERRE,
[illegible] colis POMMES sèches,
16 barils HARICOTS de marine,
4 caisses LANGUES de bœuf,
4 " TABAC,
40 douz. PECHES et TOMATES de Laud,
50 rouleaux CORDES.
50 demi colis TOILE D'EMBALLAGE.

A vendre par
B. P. ETHELL & Co.,
2.17janv—4f rue Poydras, Nos 82 & 84.

AVIS.

LE public est respectueusement prévenu que M. O. M. REDON vient de reprendre possession de son ancienne boulangerie située rue Rousseau, entre Jackson et Philip où il continuera comme par le passé à faire tous ses efforts pour satisfaire ses clients.

Il profite de cette occasion pour les remercier de leur patronage et les prie de bien vouloir le lui continuer comme par le passé; il ne négligera rien pour satisfaire le public tant sous le rapport de la qualité que sous celui du poids. 19janv—6f

CINQ caisses kirschenwasser, Dubied, père & fils,
15 do do Berthoud fils,
30 gallons vieux kirsch importé
En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO
31 nov 27, 29 et 31, rue Bien

VENTES A L'ENCAN.

Vente de Marchandises Sèches
PAR E. ROGER & Co.
JOSEPH HOLZ, Encanteur.

Salles d'encan Nos 45 et 17, rue de la Vieille Levée.

MARDI, 19 courant,

A 10 heures du matin, il sera vendu en encan, Nos 45 et 17 rue de la Vieille Levée, il sera vendu—
INDIENNES—1500 pièces indiennes françaises, anglaises et américaines,
[illegible] pièces percales françaises [illegible] de printemps
COTONS BLANCS ET ECRUS—700 pièces cotons blancs et écrus diverses marques,
COTONNADES—[illegible] pièces cotonnades Log Cabin,
DENIMS—[illegible] pièces de denims,
BOBINET—75 pièces bobinet pour moustiquaire,
BONNETERIE—[illegible] douzaines bas et chaussettes anglais et américains,
MOUCHOIRS BATISTE—300 douzaines mouchoirs batiste h.,
DRAPS CASIMIRS, &c—250 pièces draps, casimirs, satinets et jeans.

ET

300 lots tels que: Damas [illegible] [illegible] [illegible] nappes, serviettes, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] broderies, jupons, articles de [illegible] &c.
Conditions à la vente. 17 janv

Whisky, bœuf mess, huile d'olive, blé farineux, baricot blanc, vin rouge, eau de vie, chandelles &c.
PAR F. F. TRINCHARD.

AUJOURD'HUI [illegible] à 10 heures, il sera vendu au magasin d'encan No 42 rue Gravier, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] fromage, harengs, champagne, café moulu, homards beurre &c.
Conditions—comptant. 19janv

Pommes pommes.
PAR F. F. TRINCHARD.

AUJOURD'HUI à onze heures, il sera vendu à l'entrepôt Hope, rue Fulton, entre Lafayette et Poydras.
[illegible] belles pommes prime.
Conditions—comptant. 19janv

Limons limons
PAR F. F. TRINCHARD.

AUJOURD'HUI à midi, il sera vendu sur la Levée en face de la Place Jackson [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] steamer "Evening Star."
Conditions—comptant. 19janv

Marchandises sèches et Vêtements
PAR HOFFMAN & MARKS.
J. HOFFMAN, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 35.

MERCREDI [illegible] du courant à 10 heures du matin, il sera vendu—
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
Toiles d'Irlande, blanches et imprimées,
[illegible] [illegible] [illegible]
Indiennes françaises et américaines
[illegible] [illegible] [illegible]
Et un beau assortiment [illegible] [illegible]
19janv—7

PAR R. SCOTT encanteur

IL sera vendu, [illegible] [illegible] [illegible] janvier, à [illegible] heures au No 54, rue des Magasins, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Vente à l'encan des meubles de la résidence du Dr Noll, rue de l'Hopital, No 76, entre les rues Royale et Bourbon.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Conditions—Comptant.

Succession de Charles Viger—No 20,151
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu [illegible]
Conditions—comptant.
Actes de vente par devant O. Drouet, notaire public.

Pour BAYOU SARA Départ, VENDREDI, 22 courant, à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge et tous les points intermédiaires. Le bateau à vapeur MATTIE STEPHENS [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] A. BRITTON [illegible]

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis avant d'embarquer les marchandises.

POUR LAGUNA—YUCATAN.—Partira [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
B. FERNANANDEZ & Co.
[illegible] Vieille Levée.

N. B.—Ce navire offre une bonne occasion pour le transport des articles et des ouvriers émigrants à la Laguna, où leurs services sont requis. 19jan—1f

AVIS.

Les personnes qui désirent avoir des informations sur les marchandises que l'on peut acheter pour la Laguna (l'Carmen) Yucatan peuvent s'adresser rue St Louis No 6, à M. Dechaux, qui peut donner tous les renseignements désirables sur le commerce de ce pays.

CHANGE

A vue, ou à terme, en sommes et à la convenance des acheteurs, sur:

Paris,
Amiens,
Angoulême,
Agen,
Arras,
Avignon,
Auch,
Aurillac,
Alençon,
Bordeaux,
Bayonne,
Brest,
Bar-le-Duc,
Besançon,
Blaye,
Blois,
Beauvais,
Boulogne-sur-Mer,
Caen,
Carcassonne,
Clermont Ferrand,
Colmar,
Charleville,
Castelnaudary,
Cahors,
Chalons, (Marne),
Castres, (Tarne),
Dunkerque,
Dieppe,
Elbeuf,
Grenoble,
Gray,
Havre,
Lyon,
Laval,
Lille,
Limoges,
Libourne,
Lorient,
Lavaur,
Marseille,
Mulhouse,
Metz,
Mans, [le]
Montpellier,
Milhau,
Mont-de-Marsan,
Nantes,
Nancy,
Nîmes,
Narbonne,
Orléans,
Pau,
Périgueux,
Puy (le)
Perpignan,
Quimper,
Rouen,
Reims,
Rochelle (la)
Rennes,
Rodez,
Rochefort,
Roanne,
Strasbourg,
St-Etienne,
St Quentin,
Ste Afrique,
Saumur,
Toulouse,
Tarbes,
Toulon,
Tours,
Tulle,
Valenciennes,
Valence, (Drome)

A vendre par C. CAVAROC & CO.,
18jan—M & V—1m 3po 116, rue Royale

VENTES A L'ENCAN.

Vente à l'encan de la goëlette Marion, solidement construite
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi [illegible] janvier à 4 heures de l'après midi, à la tête du nouveau Bassin, la goëlette MARION [illegible] solidement construite et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Conditions [illegible] 19janv—4

Coton Coton.
A l'encan
PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi [illegible] du courant, à 1 heure, au [illegible] [illegible] rue du Camp No 99
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] Trésor des E. U.
19janv

Jambons Stagg, passés au sucre, Huile de charbon, &c.
PAR J. P. BOISSEAU encanteur.

IL sera vendu, mardi [illegible] du courant, à onze heures, à son magasin, [illegible] [illegible] [illegible] Gravier—40 tierçons jambons Stagg passés au sucre, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Conditions comptant. 19janv

Huile de carbon, eau de vie, genièvre, &c
A l'encan
PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] et genièvre,
Conditions comptant. 19janv

Vente hebdomadaire d'eaux de vie françaises, vins, liqueurs, sardines, groceries, etc.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI [illegible] [illegible] [illegible] à 10 heures et [illegible] dattes, sucres, amandes, savons, &c.
19jan

PAR H. H. McLEAN, encanteur

IL sera vendu [illegible]
19jan

Marchandises Sèches, Habillements, Chapeaux,
PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salles d'encan No 13 Chartres.

MERCREDI [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
—Aussi—
[illegible] assortiment d'habillements, chemises et flanelle, [illegible] &c.
—Aussi—
Un grand assortiment de chapeaux pour hommes et [illegible] [illegible]
Conditions [illegible] 19jan

Fonds de grocerie vins, liqueurs, caisses de vin, eau de vie, &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ.
R. [illegible] FERNANDEZ, encanteur.

MERCREDI [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

GROCERIES

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Meubles, etc.—[illegible] [illegible] [illegible], Tableaux, Livres, &c., &c.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à 10 heures [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] riches, bibliothèques, buffets, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] gravures, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] armoires, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
14 janv

VENTES JUDICIAIRES.

Veuve N[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

COUR [illegible] Royale, [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]
JOS. M. BAUM constable.

ALFRED BOULIGNY, Encanteur,

Se charge de la vente de toute propriété foncière ou autres Biens, au Merchants & Auctioneers Exchange

Briques du pays.

[illegible] [illegible] briques du pays, première qualité.
A vendre par C. CAVAROC & Co.
19jan—[illegible] 116, rue Royale.

Bois de chauffage.

[illegible] [illegible] bois de chauffage, frêne, bois,
A vendre par C. CAVAROC & Co.
19 jan—[illegible] 116, rue Royale.

Vins en caisses.

[illegible] caisses vin rouge, Cantenac,
[illegible] caisses do Margaux Seignouret frères,
[illegible] caisses do Château D'Issan, do,
[illegible] caisses do St Estèphe, do,
[illegible] caisses do Château Talbot, do,
[illegible] caisses do Château Larose, do,
[illegible] caisses do Château Latour, do,
[illegible] caisses do Château Margaux, do,
[illegible] caisses do Château Lafitte, do,
[illegible] caisses [illegible] Pichon Longueville, do,
[illegible] caisses Cambertin, C. Marey & Cie Liger Belair
[illegible] caisses [illegible] do do,
[illegible] caisses [illegible] do do,
[illegible] caisses champagne Duc de Montebello,
[illegible] caisses vin blanc Sauternes, Seignouret frères,
[illegible] caisses do Château Yquem,
En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co.
19 jan—8f 116, rue Royale.

Vins en barriques.

[illegible] barriques vin rouge bon ordinaire,
[illegible] do do au dessus de l'ordinaire,
[illegible] do do Château Dillon,
[illegible] demi barriques do do
[illegible] barriques vin blanc supérieur,
[illegible] demi do do do
En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Cie,
19jan—[illegible] 116, rue Royale

Vermouth Noilly, Pratt & Cie.

50 caisses Vermouth, Noilly, Pratt & Cie,
A livrer par le navire Guantanamo
Et à vendre par C. CAVAROC & Cie,
19janv—8f 116, rue Royale

Huile d'olive,

[illegible] paniers huile d'olive J. Pisgulo,
A livrer par le navire Guantanamo
Et à vendre par C. CAVAROC Cie,
19janv—8f 116, rue Royale

Champagne Duc de Montebello

50 caisses Champagne Duc de Montebello,
A livrer par le navire Taurus,
Et à vendre par C. CAVAROC & Cie,
19janv—8f 116, rue Royale

Pâtés truffés, de Rodel,

100 quarts Pâtés truffés, assortis, Rodel,
A livrer par le navire Taurus,
Et à vendre par C. CAVAROC & Cie,
19 janv—8 116, rue Royale

Vins rouges.

200 barriques vin rouge,
600 caisses do
A livrer par le navire Taurus
Et à vendre par C. CAVAROC & Cie
19 janv—8 116, rue Royale

ON DEMANDE

DANS une maison de groceries en gros, un vendeur à qui [illegible] [illegible] avantages [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] collections.
Adressez à [illegible] Poste. 19jan—M

CUISINIERE.

ON demande [illegible] [illegible] bonne cuisinière, [illegible] [illegible] [illegible] N'adressez au coin [illegible] et Esplanade, 3me District.

AVIS.

Ni le capitaine, ni les consignataires [illegible] Nouvelle-Orléans, ne seront responsables des [illegible] par l'équipage.